



Grèce

Dernière mise à jour : 15/03/2021

Adhésion au Conseil de l'Europe	9 août 1949
Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme	28 novembre 1974
Première affaire sous surveillance de l'exécution	Philis (12750/87) Arrêt définitif le 27 août 1991
Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis l'entrée en vigueur de la Convention	1326
Nombre total d'affaires closes par résolution finale	1208

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS *

> Actions des forces de sécurité

Mauvais traitements par les forces de police et les garde-côtes constituant des actes de torture ; absence d'enquêtes effectives.

Groupe **Makaratzis** (50385/99+)
Arrêt définitif le 20/12/2004

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Conditions de détention - soins médicaux

Traitement inhumain et/ou dégradant en raison des mauvaises conditions de détention dans des prisons surpeuplées (nombre de détenus par cellule excessif, pas de ventilation, pas d'espace personnel, absence de soins médicaux pour les détenus malades, etc.).

Groupe **Nisiotis** (34704/08)
Arrêt définitif le 20/06/2011

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Étrangers - légalité de la détention et conditions d'accueil

Traitement dégradant de demandeurs d'asile ou de migrants en situation irrégulière en raison de leurs conditions de détention dans divers établissements pénitentiaires (notamment surpeuplement, absence de lits, ventilation insuffisante, absence d'accès régulier aux sanitaires, quantité de nourriture inadéquate).

M.S.S. (30696/09)
Arrêt définitif le 21/01/2011

État d'exécution
Surveillance soutenue

Absence de dispositif pour les mineurs non-accompagnés, notamment un système effectif de tutelle afin de protéger cette catégorie particulièrement vulnérable de personnes.

Rahimi (8687/08)
Arrêt définitif le 05/07/2011

État d'exécution
Surveillance soutenue

Défaillances de la procédure d'examen des demandes d'asile et risque d'expulsions sans évaluation approfondie du bien-fondé des demandes.

Manquement de la police à son obligation de s'assurer que l'état de santé d'un ressortissant afghan, ayant été agressé par un groupe d'individus

Sakir (48475/09)
Arrêt définitif le 24/06/2016

* Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le site internet du Service de l'exécution des arrêts.



PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS *

masqués (potentiellement pour des raisons racistes), lui permettait d'être placé en détention en vue de son expulsion. Conditions inadéquates de détention et absence de recours effectif à cet égard ; enquête inefficace par la police et les autorités judiciaires sur l'agression.

État d'exécution
Surveillance standard

> Exécution des décisions judiciaires nationales

Non-respect ou respect tardif par l'Administration de décisions de justice nationales ordonnant principalement l'annulation d'ordonnances d'expropriation immobilières portant atteinte au droit des propriétaires à la jouissance paisible de leurs biens.

Beka-Koulocheri (38878/03)
Arrêt définitif le 06/10/2006

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Liberté d'association

Refus des autorités d'enregistrer des associations ou dissolution d'associations de la minorité musulmane de Thrace au motif qu'elles représentaient un danger pour l'ordre public ; mesures disproportionnées des autorités puisque les associations ne prescrivaient pas l'usage de la violence ou de moyens anti-démocratiques ou anticonstitutionnels.

Bekir-Ousta (35151/05)
Arrêt définitif le 11/01/2008

État d'exécution
Surveillance soutenue

Refus d'enregistrer l'association « Maison de la civilisation macédonienne » au motif que l'usage du mot « macédonienne » et les buts mentionnés dans les statuts de l'association contrevenaient à l'ordre public et compromettaient la coexistence harmonieuse de la population dans la région de Florina.

Maison de la civilisation macédonienne et autres (1295/10)
Arrêt définitif le 09/10/2015

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Liberté d'expression

Condammations civiles injustifiées infligées pour avoir offensé les plaignants au moyen d'insulte ou de diffamation, principalement dans des articles de presse.

Groupe *Vasilakis* (25145/05+)
Arrêt définitif le 17/04/2008

État d'exécution
Surveillance standard

Condammations pénales excessives pour insulte, diffamation ou calomnie.

Groupe *Katrami* (19331/05+)
Arrêt définitif le 06/03/2008

État d'exécution
Surveillance standard



SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Conditions de détention

L'adoption de deux lois a permis de diminuer la population carcérale de 20%, mettant ainsi fin à la pratique consistant à garder en détention des personnes condamnées dans des postes de police pendant plus d'un mois. Les personnes en garde à vue ou en attente de procès ou d'expulsion ne sont plus détenues que pour une durée strictement nécessaire, à savoir 3-4 jours.

Siasios et autres (30303/07)
Arrêt définitif le 04/09/2009

Résolution finale
CM/ResDH(2018)224

L'hôpital de la prison de Korydallos a été intégré au Système National de Santé de telle sorte que le traitement adéquat des détenus séropositifs est désormais assuré dans des conditions matérielles et d'hygiène appropriées et adaptées à leur état de santé. La surpopulation de l'aile psychiatrique a été réduite.

Martzaklis et autres (20378/13)
Arrêt définitif le 09/10/2015

Résolution finale
CM/ResDH(2019)237

> Étrangers - Protection contre les mauvais traitements - Travail forcé

Le nouveau Code pénal de 2019 a consolidé les dispositions antérieures incriminant les délits de traite des êtres humains et de traite sexuelle et a élargi le champ de la responsabilité pénale ainsi que de la protection des victimes.

Chowdury et autres (21884/15)
Arrêt définitif le 30/06/2017

Résolution finale
CM/ResDH(2020)179

> Étrangers - accueil / expulsion

Nouvelle législation garantissant le contrôle rapide de la légalité de la détention en vue de l'expulsion ; mise en place en 2012 d'une période maximale de détention pour les personnes faisant l'objet d'une expulsion judiciaire, ainsi que de délais pour le contrôle judiciaire d'une telle détention.

Mathloom (48883/07)
Arrêt définitif le 24/07/2012

Résolution finale
CM/ResDH(2014)232

> Durée des procédures judiciaires

Adoption de plusieurs réformes législatives et mesures afin d'accélérer les procédures civiles et pénales, comprenant différents délais à respecter et des limitations du nombre de reports d'audience.

Academy trading LTD et autres
(30342/96)
Arrêt définitif le 04/04/2000

Résolution finale
CM/ResDH(2005)64

Mise en place de recours compensatoire et adoption de mesures organisationnelles en 2014 dans le but de simplifier et accélérer les procédures judiciaires.

Groupe *Tarighi Wageh Dashti*
(24453/94+)
Arrêt définitif le 09/12/1994

Résolution finale
CM/ResDH(2005)66

En ce qui concerne les procédures pénales, mise en place d'un juge unique en charge de traiter les affaires dans les cours d'assises et reclassification de certaines infractions dans la catégorie des contraventions.

Pour ce qui est des procédures civiles, la procédure orale de première instance est désormais une procédure écrite ; pour les pourvois en cassation, un conseil de trois membres décide du rejet immédiat des requêtes inadmissibles ou manifestement mal-fondées.

Groupe *Michelioudakis* (54447/10+) et
Groupe *Glykantzi* (40150/09+)
Arrêts définitifs les 03/07/2012 et
30/01/2013

Résolution finale
CM/ResDH(2015)231

** Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes. Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le [Rapport annuel 2015](#), Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « [Aperçus : quarante années d'activité](#) », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du [Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#).



SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

La procédure administrative a été réformée en 2013 afin de résoudre le formalisme procédural et d'accélérer les procédures en particulier en ce qui concerne la redistribution des compétences entre le Conseil d'Etat et les tribunaux inférieurs par le biais du développement de la pratique des « procès pilote » et « procès modèle ».

Groupe *Vassilios Athanasiou et autres* (50973/08+)
Arrêt définitif le 21/03/2011

Résolution finale
CM/ResDH(2015)230

> Exécution des décisions judiciaires internationales

Le recouvrement des créances alimentaires dans le cadre de la Convention des Nations Unies de 1956 entre des États membres de l'Union européenne et des États tiers est régi par le Règlement n° 4/2009 du Conseil relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires. Une décision judiciaire rendue dans un État membre de l'Union européenne sera exécutoire sans prérequis d'exequatur.

Matrakas et autres (47268/06)
Arrêt définitif le 07/02/2014

Résolution finale
CM/ResDH(2015)173

> Liberté de religion

Le droit de réaliser un service civil, en remplacement du service militaire, ou un service militaire non armé pour les objecteurs de conscience (qui refusent de suivre un service militaire en raison de croyances idéologiques ou religieuses) a été inscrit dans la Constitution en 2001 ; le droit de suppression du casier judiciaire des peines prononcées en raison d'objection de conscience au service militaire et armé a été légalement reconnu.

Thlimmenos (34369/97)
Arrêt définitif le 06/04/2000

Résolution finale
CM/ResDH(2005)89

> Protection de la propriété

Abrogation de la condition que les enfants soient de nationalité grecque pour que la mère puisse obtenir le statut de « mère de famille nombreuse » et le droit aux allocations en découlant, par le biais d'un amendement législatif en 2009.

Zeïbek (46368/06)
Arrêt définitif le 09/10/2009

Résolution finale
CM/ResDH(2012)34

Réforme du cadre législatif en 2013 régissant les comptes de dépôt dormants ; création d'une procédure de notification automatique permettant d'informer les propriétaires des comptes de l'expiration prochaine du délai avant que les fonds ne soient transférés à l'État.

Zolotas (66610/09)
Arrêt définitif le 29/04/2013

Résolution finale
CM/ResDH(2014)58

Mise en place d'un mécanisme d'indemnisation adéquat et de délais stricts à respect au cours des procédures d'expropriation, suite à l'adoption du nouveau Code de l'expropriation en 2001. La Cour de cassation s'est alignée sur la jurisprudence de la Cour européenne ; un tribunal est compétent pour évaluer les conséquences globales d'une expropriation.

Groupe *Azas* (50824/99)
Arrêt définitif le 21/05/2003

Résolution finale
CM/ResDH(2011)217

> Droits électoraux

Suppression de l'interdiction pour les membres du Parlement d'exercer une autre activité professionnelle en 2008 ; la Constitution modifiée prévoit qu'une loi spéciale pourrait définir certaines activités professionnelles dont l'exercice pourrait être prohibé pour les membres du Parlement.

Lykourazos (33554/03)
Arrêt définitif le 15/09/2006

Résolution finale
CM/ResDH(2010)171

> Discrimination contre les roms



SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

En 2016, l'importance de la pleine intégration des enfants roms dans l'éducation nationale a été réaffirmée par le Ministre de l'Education Nationale en référence à la circulaire de novembre 2013 donnant aux élèves roms le droit d'être inscrits dans une école ou transférés dans une autre école sans fournir de preuve de résidence. Les directeurs d'école ont été chargés d'admettre des enfants roms sur la base de la «carte scolaire» établie pour eux, mais aussi de chercher des enfants roms pour assurer leur inscription.

Sampani et autres (59608/09)
Arrêt définitif le 29/04/2013

Résolution finale
CM/ResDH(2017)96

Des mesures spécifiques ont été adoptées afin de faciliter l'accueil des enfants roms dans les écoles primaires : simplification de la procédure sur la base d'une simple déclaration sans remplir des certificats, instruction spéciale aux professeurs et contrôle de la présence régulière des enfants.

Sampanis et autres (32526/05)
Arrêt définitif le 05/09/2008

Résolution finale
CM/ResDH(2011)119

Adoption de mesures destinées à inclure les enfants roms dans l'éducation nationale, notamment par la mise en place d'une nouvelle politique éducative renforçant l'inclusion des groupes les plus défavorisés socialement ; intervention de médiateurs parlant couramment le romani afin d'assister les familles dans l'éducation de leurs enfants et de travailleurs sociaux chargés d'apporter un soutien psychologique.

> Discrimination – couples de même sexe

Une nouvelle loi de 2015 étend l'union civile aux couples de même sexe, assurant ainsi un traitement égal à tous les citoyens grecs, sans aucune considération de leur orientation sexuelle.

Vallianatos et autres (29381/09)
Arrêt définitif le 07/11/2013

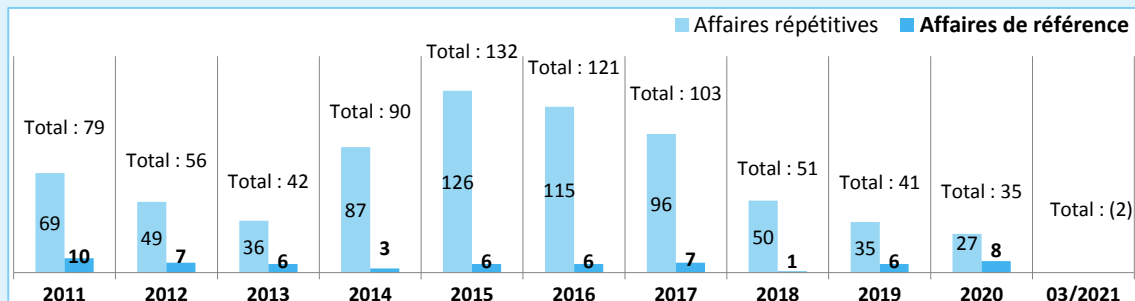
Résolution finale
CM/ResDH(2016)275



STATISTIQUES***

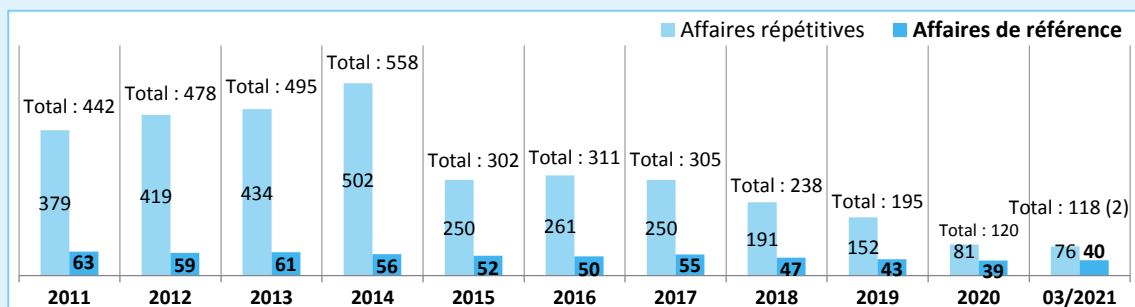
Nouvelles affaires

(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)



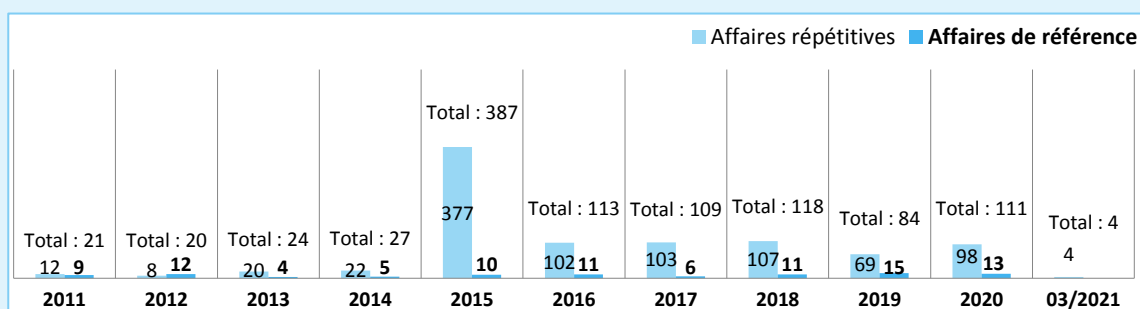
Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total de nouvelles affaires.

Affaires pendantes

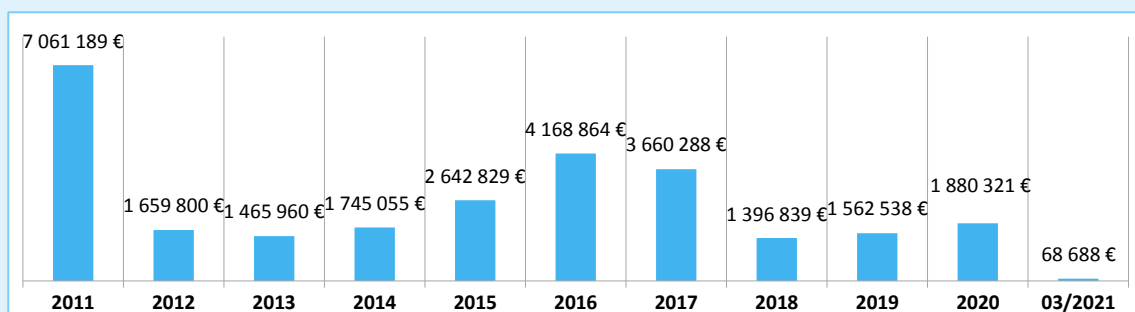


Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total d'affaires pendantes.

Affaires closes par résolution finale



Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne



*** Des statistiques détaillées sont disponibles dans les rapports annuels du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.